

MON VILLAGE D'AUCUN

Le journal

2025

Très belle année à toutes et tous

Chères Aucunoises, chers Aucunois,
En ce début d'année, permettez-moi, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, de vous adresser nos meilleurs vœux pour 2025. Que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la santé, de la sérénité et de la réussite pour vous et vos proches.

Nous abordons cette nouvelle année dans un contexte national marqué par une instabilité politique persistante. Cette situation, nous le savons, fait naître des inquiétudes légitimes face aux incertitudes et aux défis que traversent notre pays. Ces tensions nationales ne sont pas sans conséquences sur nos territoires : elles influent sur les ressources des collectivités, les projets publics et la stabilité de nos entreprises.

Toutefois, l'équipe municipale continue d'agir, avec prudence certes, pour préserver les finances communales, et la volonté de maintenir notre qualité de vie à Aucun.

2025 sera la poursuite d'actions entreprises en 2024 avec notamment, la rénovation énergétique du Tiers lieu, le programme de travaux défini par le "schéma directeur de l'eau potable" visant à améliorer la performance du réseau par la recherche et réparation de fuites et la télégestion, ainsi que le renouvellement des équipements de déneigement plus adaptés aux nouveaux besoins.

2025 sera également la continuité de notre travail collaboratif avec la Communauté de Communes et les communes voisines, pour les projets des Balcons du Val d'Azun, la voie douce du Val d'Azun, la gestion des déchets et la mutualisation des outils. Autant de projets à suivre sur le site de la commune !

Chères et chers tous, je vous renouvelle nos vœux les plus sincères pour une très belle année 2025. Avec toute mon amitié et mon engagement.

Corinne GALEY
Maire d'Aucun

Nouvelle étape pour le restaurant de Couraduque

Après plus de vingt années de service, Daniel Duplantier, gérant du restaurant de Couraduque, a pris une retraite bien méritée le 1er novembre 2024. Nous souhaitons à Daniel le meilleur pour cette nouvelle phase de sa vie et le remercions chaleureusement pour son engagement sans faille. Véritable « gardien du Col de Couraduque », il a marqué de son empreinte cet espace incontournable du Val d'Azun.



La Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves, nouveau propriétaire du fond de commerce a repris l'exploitation du restaurant depuis le 14 décembre 2024, une reprise qui s'inscrit dans le développement des activités au col de Couraduque, notamment le projet des Balcons du Val d'Azun.

Evolution majeure pour le service de déneigement



Depuis 2009, la commune d'Aucun assurait le déneigement de la route du Col de Couraduque dans le cadre d'un marché passé avec le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées. Cependant, les dernières années ont vu des changements significatifs dans les conditions climatiques et les pratiques liées au déneigement, en partie grâce aux avancées technologiques.

Face à ces évolutions, le Conseil départemental a pris la décision de mettre fin à tous les marchés de déneigement établis avec les communes, y compris celui d'Aucun. Cette démarche reflète une adaptation à de nouvelles exigences et à des méthodes plus modernes et performantes.

Pour répondre à cette mission au fil des années, la commune d'Aucun a investi dans du matériel de déneigement spécialement conçu pour les interventions sur le Col de Couraduque, et a pérennisé un poste d'agent.

Cette réorganisation engendre des implications budgétaires pour la commune, ainsi un agent a été mis à disposition du Conseil départemental pour la saison hivernale 2024/2025.

Pierre Picou, agent de la commune, s'est porté volontaire. Il intervient comme déneigeur pour le département des Hautes-Pyrénées et rejoindra son poste à la commune d'Aucun au mois d'avril 2025.

François Lavoine continuera d'assurer le service déneigement du village d'Aucun, avec l'entreprise SOARES en appui lors d'importantes chutes de neige.

Nous leur souhaitons le meilleur pour leur nouvelle vie !

Sylvie Guillet : une retraite bien méritée !

Après dix ans d'engagement au service de notre commune, Sylvie Guillet prend un départ bien mérité vers une nouvelle vie ! Son énergie, sa bonne humeur et son implication ont marqué la vie de notre collectivité. Désormais, place à de beaux projets : randonnées, voyages et moments précieux avec ses proches.

L'équipe municipale la remercie chaleureusement pour tout et lui souhaite une retraite remplie de joie et de découvertes. Bonne route, Sylvie, et à bientôt !



Benjamin Mazery, départ pour l'Île de la Réunion

Quant à Benjamin, tout le monde le connaît à Aucun!

Il a arpenté nos ruisseaux pendant plus de huit ans, veillé à la qualité de nos cours d'eau, réfléchi avec les élus à la mise en sécurité du village. Nous lui devons le projet "Au fil de l'eau".

Il quitte le PLVG pour de nouvelles missions GEMAPI à Saint Denis de la Réunion.

Merci Benjamin et bonne chance !



La rénovation énergétique du Tiers lieu

Cette fois ça y est, les travaux commencent en janvier 2025 !

Les travaux seront réalisés en deux tranches.

Les travaux de la tranche 1 soit la partie gauche du bâtiment seront entrepris dès le mois de janvier 2025.

Ils s'accompagneront d'un réaménagement partiel des espaces d'activités- épicerie, café associatif, salles d'activités, ateliers- pour une optimisation des différents espaces.

Les travaux prévus porteront sur:

- Isolation et doublage des murs,
- Isolation thermique et phonique des plafonds,
- Conformité de l'installation électrique- éclairage LED, changement des appareils de chauffage,
- Rénovation du sol et peinture des murs et des plafonds.



Coût des travaux de rénovation Tranche 1= 41 586,00 € ht

Les partenaires financeurs :



TIERS LIEU
d'Azun



Travaux sur le terrain communal du Pé de Bié

Les trois lots du terrain communal du Pé de Bié ayant été vendus à de nouveaux habitants permanents, les travaux d'aménagement interviendront en début d'année 2025.

il s'agira de procéder à l'extension du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable, à l'extension du réseau d'électricité et au déploiement de la fibre optique, et enfin à l'aménagement du chemin privé permettant de desservir les trois futurs habitations.

Coût de l'aménagement:

- Entreprise GARCIE : 30 700 € HT soit 36 840 TTC
- Extension du réseau électrique 20 000 € HT (18 000 € participation SDE 65)
- Eclairage public: 15 000 € HT (dont 7500 € participation SDE 65)
- Réseau Télécommunication : 8 900 € HT
- Entreprise Orange : 1 425 € HT soit 1 710 € TTC
- SMTB- Géomètre : 5 880 € HT soit 7 056 TTC

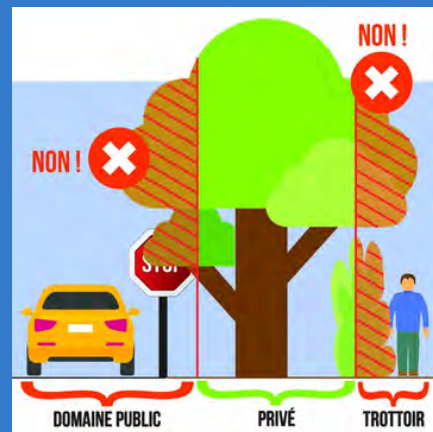


OBLIGATIONS DE TAILLE ET D'ÉLAGAGE POUR LES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Tout propriétaire, à obligation d'élaguer ou couper régulièrement les arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).



Mise en accessibilité du bâtiment de l'ancienne école communale

Consulter le projet sur www.aucun-pyrenees.fr

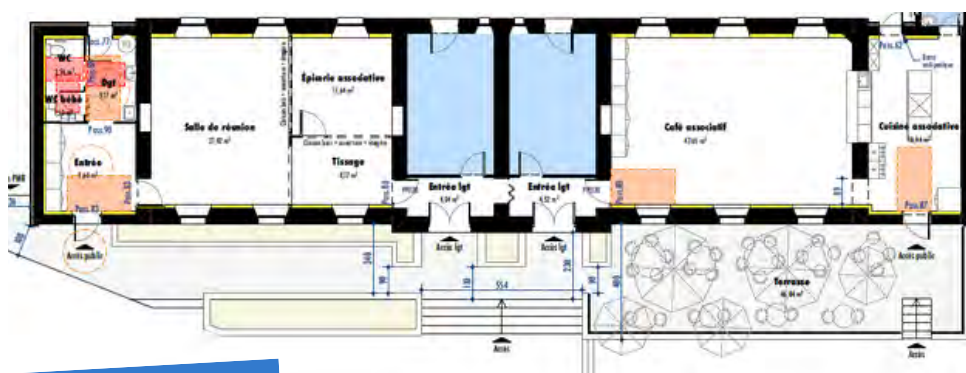
C'est dans le cadre de la loi pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", que la commune d'Aucun souhaite mettre en accessibilité pour tous, le bâtiment de l'ancienne école d'Aucun, qui comprend le Tiers lieu d'Azun et les deux appartements locatifs.

Le conseil municipal par délibération du 4 décembre 2024 a missionné le cabinet Thal Archi pour l'étude du projet d'accessibilité dudit bâtiment.

Une réflexion préalable menée par l'ADAC65, avait permis de dégager un projet de rampe d'accès le long de la façade du bâtiment.



Le conseil municipal a acté la consultation des entreprises afin de disposer du chiffrage réel du projet. Parallèlement les recherches de financements publics et/ou privés ont d'ores et déjà été mises en œuvre.



Quoi de neuf à la Maison de Santé du Val d'Azun ?

Message de Patrick Simonet, Président Azun Santé- les dernières infos de la Maison de Santé du Val d'Azun

Médecins généralistes

Le Docteur Michel RODEIRO a commencé à travailler à Aucun le 2 janvier 2024. Son activité s'est rapidement développée, et ses journées sont maintenant bien remplies, ce qui confirme que le besoin en médecin était réel, et que le contact passe bien entre la plupart des patients et notre médecin.

Il travaille les lundis et mercredis à la Maison de Santé du Val d'Azun, et les mardis et jeudis à Pierrefitte-Nestalas.

Et en 2025 une assistante médicale

Elle commencera en mars. En cours de formation, elle aidera le Docteur RODEIRO et lui libérera du temps qu'il pourra consacrer aux patients. Elle pourra faire des électrocardiogrammes, des épreuves fonctionnelles respiratoires... Elle pourra prendre certains rendez-vous avec les médecins spécialistes, mais ne remplacera pas doctolib.fr pour les prises de rendez-vous avec les médecins de la Maison de Santé.

Kinésithérapeutes

Depuis cet automne, notre kinésithérapeute Pierre Yves GOESTCHEL, bénéficie de l'aide de Camille TURRIÈS. À eux deux, ils assurent une présence quasi continue durant la semaine. Ils travaillent dans les locaux de l'Astragale (bâtiment attenant à la Maison de Santé), et partagent avec les éducateurs sportifs une partie de l'espace et une partie du matériel.

Nous sommes en contact avec une orthophoniste que nous espérons voir débiter en 2025, car les besoins sont réels, auprès des enfants et des adultes de tous âges.



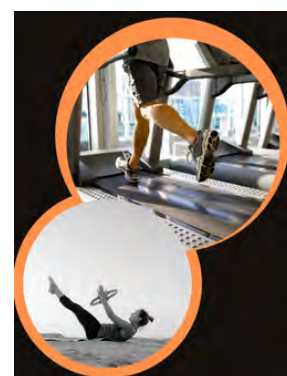
Un défibrillateur automatique (D.A.E.) est installé à l'entrée de la Maison de Santé.

Il est accessible au public 24H/24 et 7 jours/7, et doit être utilisé en cas d'arrêt circulatorio. Associé à l'appel au SAMU - centre 15 et au massage cardiaque externe



L'Astragale Mathieu Coaching
L'Astragale Mathieu Coaching is on Facebook, join Facebook to connect with L'Astragale Mathieu Coaching and others you may know. Facebook gives people the power to share and makes the world more open.

L'Astragale
Quand le sport vous veut du bien !
A retrouver sur Facebook



Nous vous informons qu'à compter du **1er janvier 2025**, la **réforme des redevances des Agences de l'eau** entrera en vigueur.

Cette réforme, initiée dans le cadre de la loi de finances 2024, permet de mieux répartir les coûts liés à la gestion durable de l'eau, de renforcer la préservation de la ressource et de consolider le principe pollueur-payeur pour tous les usagers domestiques, industriels ou agricoles.

Les redevances financent la modernisation et le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement. Elles contribuent à moderniser et construire de nouvelles installations de traitement. Elles participent également aux actions de préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Les principales nouveautés à retenir

Remplacement des redevances pour « pollution d'origine domestique » et pour « modernisation des réseaux de collecte » par **trois nouvelles redevances**, présentes dans la section « **Organismes publics** » de votre facture :

1. La redevance sur la **consommation d'eau potable** : elle s'applique quel que soit l'usage exceptés les volumes utilisés pour l'abreuvement du bétail ;
2. La redevance pour la **performance des réseaux d'eau potable** : elle s'applique aux collectivités en charge de l'eau potable, et est refacturée aux usagers ;
3. La redevance pour la **performance des systèmes d'assainissement collectif** : elle s'applique aux collectivités en charge de systèmes d'assainissement, et est refacturée aux usagers.



**Pays de Lourdes et des Vallées
des Gaves**

Les obligations des riverains en matière d'entretien des cours d'eau

Le riverain doit entretenir le cours d'eau et ses berges sur sa parcelle selon l'Article L.215-14 du code de l'environnement.

L'article L.215-14 dans sa nouvelle rédaction, précise que le propriétaire riverain est tenu à un « entretien régulier du cours d'eau, notamment par enlèvement des dépôts, embâcles et débris, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. » Il définit, pour ce faire, l'entretien comme devant maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, permettre l'écoulement naturel des eaux, assurer la bonne tenue des berges et contribuer à son bon état écologique où, à défaut, à son bon potentiel écologique. Il indique que cet entretien peut être réalisé selon les anciens règlements ou d'après les usages locaux, sous réserve de leur conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Jusqu'où êtes vous propriétaire?

Si vous êtes propriétaire d'un terrain au bord d'un cours d'eau, vous êtes propriétaire de sa berge et de la moitié du lit de celui-ci. (article L215-2 du code de l'environnement).

Vous êtes ainsi en charge de l'entretien et de toute opération qui aurait lieu sur votre parcelle.

L'entretien courant d'un cours d'eau est-il soumis à procédure administrative ?

NON

Si l'entretien est périodique et léger. Ces opérations d'entretien léger peuvent en général être réalisées sans utiliser d'engin mécanique (par exemple tractopelle) susceptible de dégrader les berges ou le lit du cours d'eau et d'impacter les milieux aquatiques, ou avec un engin mécanique restant en dehors du lit du cours d'eau.

OUI

Si l'intervention est au-delà de l'entretien courant. Elle est soumise à une procédure administrative préalable au titre de la loi sur l'eau. Si l'entretien nécessite une intervention plus lourde, avec par exemple l'intervention ou le passage d'engins mécaniques dans le lit du cours d'eau, les travaux sont soumis à une procédure administrative.

Le PLVG reste à votre écoute pour toute information

05 62 42 64 98

A partir du 1er janvier 2025, l'Agence postale communale d'Aucun sera ouverte 4 matinées par semaine.

Ouverture de 9h00 à 12h00

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis

A partir du 1er janvier 2025, toutes les demandes d'urbanisme doivent être dématérialisées (version numérique) et déposées sur le site <https://www.e-permis.fr/> France Service se tient à votre disposition (sur rendez-vous) pour le dépôt numérique des dossiers d'urbanisme.

Contactez France Service à Aucun

05 62 34 03 81 Accueil sur rendez-vous

Le ruisseau du Boularic - Mémoire de la crue du 18 juillet 2018



LE RUISSEAU DU BOULARIC - MÉMOIRE DE LA CRUE DU 18 JUILLET 2018

Le 18 juillet 2018, le village d'Aucun a vécu un événement totalement imprévu ! Tout a commencé par un violent orage qui s'est abattu sur le

Une nouvelle page a vu le jour sur le site de la commune d'Aucun. De courtes vidéos réalisées par Guy Nicollas retracent la crue du Boularic de 2018, les différentes étapes des travaux de réparation, ainsi que les aménagements permettant de redonner la liberté de divagation au cours d'eau. Cette initiative témoigne de la volonté de transmettre la mémoire de ces événements marquants et de partager le savoir-faire mis en œuvre pour préserver notre environnement.

A retrouver sur www.aucun-pyrenees

Un avenir meilleur pour des chats abandonnés à Aucun

L'Arche de Ringo (refuge pour animaux de ferme et de compagnie en péril), avec le soutien de la Fondation Brigitte Bardot, a lancé une opération pour venir en aide aux chats abandonnés dans la commune. Cette action a permis de stériliser, soigner et identifier 12 félins errants, recueillis par une personne ayant dû être hospitalisée.

Cette démarche, essentielle pour la protection animale, vise à contrôler la population de chats abandonnés, à préserver leur santé et à leur offrir une chance de trouver un foyer aimant. Grâce à cet engagement, ces chats ont désormais une véritable opportunité d'échapper à la précarité pour vivre une vie meilleure.

Des soins pour un nouveau départ

Tous les chats pris en charge dans le cadre de cette initiative bénéficient de soins complets, comprenant :

Stérilisation : pour éviter la prolifération incontrôlée,

Identification : chaque chat est doté d'une puce électronique,

Traitement vermifuge : pour leur assurer une santé optimale,

Tests FIV/FELV : garantissant qu'ils sont exempts de ces maladies.

Une adoption responsable et gratuite

L'Arche de Ringo propose l'adoption de ces chats de manière entièrement gratuite. Si vous souhaitez accueillir l'un d'eux chez vous, il vous suffit de transmettre vos coordonnées. Une rencontre avec ces adorables compagnons sera organisée pour vous permettre de faire connaissance.



Un immense merci à nos soutiens

L'Arche de Ringo remercie Nicky et Faith, pour leur dévouement et les soins qu'elles apportent quotidiennement aux chats.

Nous souhaitons également remercier chaleureusement les habitants d'Aucun et d'ailleurs pour leur incroyable générosité. Grâce à leurs dons de nourriture et de cabanes, les chats abandonnés ont pu bénéficier d'un abri et de quoi se nourrir en attendant une adoption.

Contactez-nous !

**Pour toute question ou pour adopter,
L'Arche de Ringo – Nicolas Cormier**

✉ : hello@archederingo.fr

☎ : 07.82.05.57.70

Travaux 2025

La pose d'un panneau d'entrée de forêt ,et un deuxième panneau d'interdiction de circulation au niveau du col de Bazès.

Le lancement d'un projet de réalisation d'une piste en parcelle 3, permettant de relier l'ancien réseau à la nouvelle place de dépôt en Bordure de la RD (Col de Spandelles).

Coupes de bois 2025

Au printemps 2025 débutera l'exploitation de la plantation d'épicéa entre le Col de Couraduque et le col de la serre.

Première éclaircie depuis la plantation en 1970.

En Juin 2025 l'entreprise Sanguinet effectuera l'éclaircie de la parcelle 1(Col de Spandelles). Ces travaux doivent durer 3 à 4 mois.

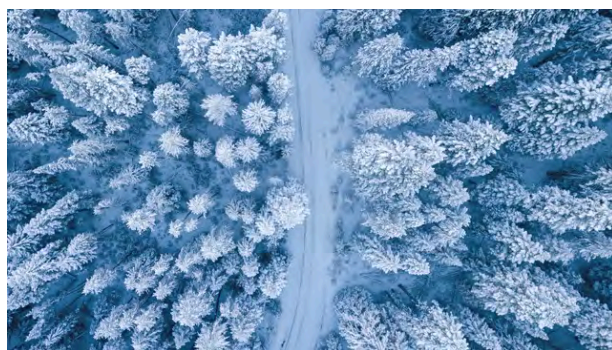
Affouage 2025

L'affouage est la possibilité donnée par le code forestier à un conseil syndical de réserver une partie des bois de la forêt pour l'usage domestique des habitants.

Cette année sept bénéficiaires d'Aucun et Estaing réaliseront les coupes de bois sous le Col de Bazès.



La plantation entre le col de Couraduque et le col de la Serre début des années 1990



Gestion des déchets

Infos pratiques & consignes de tri



Sortir son bac ou son sac de déchets la veille du jour de collecte.
Utiliser les sacs noirs uniquement pour les ordures ménagères.
Ne rien déposer au pied des bacs, les dépôts sauvages sont passibles d'une amende.



Jeter en vrac son tri sélectif dans le bac jaune (sac réutilisable disponible en mairie) : emballages ménagers, papier d'écriture, journaux et magazines uniquement !
(Les bacs ou sacs jaunes non conformes aux consignes de tri sélectif seront refusés et collectés avec les ordures ménagères).



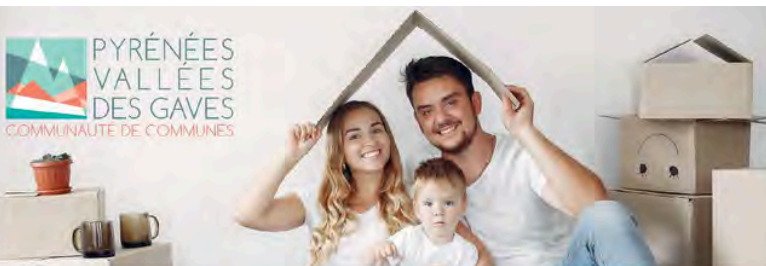
Porter en déchèterie les cartons, bidons de pétrole, déchets toxiques et inflammables, encombrants, déchets verts (sapin de Noël...), électroménager, les huiles, batteries, vaisselle...
Jeter les bouteilles en verre, pots et bocaux dans les colonnes à verre ou en déchèterie.



Respecter l'intégrité et la sécurité des agents de collecte et des agents de tri en respectant les consignes de tri !



Composter les déchets alimentaires et petits végétaux dans votre jardin : composteurs au prix de 10 € en vente au service de gestion des déchets de la CCPVG.
Broyeur de végétaux également disponible gratuitement sur réservation.



DES AIDES POUR L'HABITAT



UN ACCOMPAGNEMENT POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Vous êtes propriétaire occupant de votre logement ou bailleur, le Guichet Rénov' Occitanie Hautes-Pyrénées est votre porte d'entrée pour toutes les aides en faveur de l'amélioration de l'habitat. En fonction de vos ressources ou de la nature de votre projet, il pourra vous orienter vers Soliha, mandaté par la Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves, pour vous accompagner dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Selon la nature de vos travaux (réaliser des économies d'énergie, réhabiliter/rénover un logement insalubre ou adapter le logement pour le maintien à domicile), vous pourrez bénéficier d'aides financières de l'ANAH, du Département et de la CCPVG ainsi que d'une avance de subvention Procvivis. **Permanence sur rendez-vous au 05 31 74 36 65 - le 1er mardi du mois de 9h à 12h à Argelès-Gazost**



UNE AIDE À L'ACQUISITION DE SON PREMIER LOGEMENT

La CCPVG attribue une subvention aux ménages sous conditions de ressources. Cette aide forfaitaire de 4000 € est majorée de 1000 € pour les ménages ayant un ou plusieurs enfants mineurs au jour de la demande (avec une clause anti-spéculative d'une durée de 10 ans). **La demande d'aide doit être formulée auprès de la communauté de communes avant la signature de l'acte authentique ou le démarrage de la construction ► rendez-vous sur ccpvg.fr** L'aide à la primo-accession sera versée dans la limite des crédits budgétaires annuels disponibles.



UNE AIDE AUX TRAVAUX

L'aide à l'acquisition de son premier logement est **cumulable avec l'aide de 2000 € que la CCPVG peut octroyer dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)** pour les travaux d'amélioration de l'habitat ancien.

CONSTRUCTION & TRAVAUX

Pour demander un permis de construire ou déclarer des travaux ;

► **Rendez-vous sur e-permis.fr : un service en ligne pour réaliser les demandes d'autorisation d'urbanisme.**

La communauté de communes gère le service ADS (Autorisation droit du sol) pour 38 communes adhérentes et instruit les demandes enregistrées sur e-permis.fr. En savoir + sur ccpvg.fr

Bien Trier ses déchets

INTERDIT DANS LE TRI SÉLECTIF



❗ Pas de collecte du bac pour le tri si son contenu est non conforme !

une question sur le tri ? ccpvg.fr



Solidarité Ukraine, les dons du Val d'azun sont arrivés à Ternopil !

Un immense merci à Haute Gironde Ukraine pour avoir rendu ce transport possible, à tous les bénévoles qui se sont investis avec cœur dans cette belle collecte solidaire, aux généreux donateurs, et à l'Amicale des Maires du Val d'Azun pour leur soutien indéfectible . Nous adressons également notre gratitude à l'Association Aïma, qui a coordonné avec brio toute la logistique, ainsi qu'à nos infatigables chauffeurs pyrénéens, Guy et Guy, pour leur transport jusqu'à Salies-de-Béarn, et à Macsym, qui a porté ce précieux chargement jusqu'en Ukraine. Votre engagement est une magnifique preuve que la solidarité dépasse toutes les frontières. Enfin, nos pensées les plus profondes accompagnent le peuple ukrainien, qui lutte avec courage pour défendre les valeurs européennes.



Week-end de Noel à Aucun, c'était les 13 et 14 décembre 2024

Un grand merci à Claire Benoit et à l'Association « Les Artistes de Pyrène » pour ce merveilleux moment de partage qui a illuminé notre journée ! Entre la magie des chants de Noël et le charme du « Petit Cabaret d'Aucun », nous avons été transportés dans un univers de rires et d'émotions. Les sketches inspirés de Raymond Devos, interprétés avec brio par les jeunes talents de Cauterets, ont apporté une belle énergie et beaucoup de joie. Merci à tous pour cette parenthèse artistique pleine de convivialité !

